

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	42

N° 148/2018

OBJET : Adoption du nouveau règlement intérieur des déchèteries de particuliers et de la déchèterie des professionnels

L'an deux mille dix-huit et le 03 juillet à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René AZEMA, Patrick CASTRO, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Wilfrid PASQUET, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mr Pascal TATIBOUET donne procuration à Mme Joséphine ZAMPESE, Mr Gilles COMBES donne procuration à Mme Danielle TENSA, Mme Annick MELINAT donne procuration à Mme Cathy HOAREAU, Mr Jean CHENIN donne procuration à Mme Pierrette HENDRICK, Mr Sébastien VINCINI donne procuration à Mme Monique COURBIERES, Mr Serge DEJEAN donne procuration à Mr Floréal MUNOZ.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Pierre-Yves CAILLAT, Serge BAURENS.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Claude BLANC a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que :

- Le règlement intérieur des déchèteries a été voté le 07/07/2008.
- Le règlement intérieur de la plateforme professionnelle a été voté le 19/09/2016

Monsieur le Président précise que suite aux modifications des horaires et jours d'ouvertures, ces deux règlements n'ont pas été mis à jour.

Monsieur le Président ajoute qu'il était également nécessaire de préciser certains points sur le fonctionnement, comme la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie des professionnelles, les conditions d'accès à la déchèterie des particuliers, le réemploi, ...

Monsieur le Président propose donc :

- Un nouveau règlement intérieur des déchèteries de particuliers
- Un nouveau règlement intérieur de la déchèterie des professionnels

Il indique que ces règlements intérieurs ont pour objet de définir l'ensemble des règles d'utilisation des déchèteries de la CCBA et que les dispositions des présents règlements s'imposent à tous les utilisateurs du service.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

ACCEPTE la nouvelle rédaction des règlements intérieurs

AUTORISE Monsieur le Président, après transmission aux services de l'Etat, à afficher le :

- Règlement intérieur de la déchèterie des professionnels
- Règlement des déchèteries des particuliers

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS